



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 février 2026

Salle Gaston Balande

**Nom du rapporteur :**

Tony Loisel

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

**Responsable de service :**

Sylvie Brecl

**Présents :**

Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, M. Camille LAGRANGE, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Laëtitia BOURDIER, M. Gérard-François BOURNET, Mme Sophie DESPRÉS, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA DO, M. Jacques GAREL

**Absents excusés et représentés :**

M. Alain MORLIER donne procuration à Mme Frédérique COSTANTINI  
Mme Estelle QUÉRÉ donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER  
Mme Laurence BOUVILLE donne procuration à Tony LOISEL  
M. Jean-François RABEAU donne procuration à M. Pierre CUCHET  
Mme Angéline GLUARD donne procuration à M. Tony LOISEL  
M. Yan GENONET donne procuration à Mme Hélène RATA

**Absent :**

M. Vincent HEUSICOM

Secrétaire de séance : M. Jonathan COULANDREAU

---

Date de la convocation : 18/02/2026

Membres en exercice : 29

Membres présents : 22

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 28

---

### DÉLIBÉRATION N° 02

#### Présentation des décisions du Maire

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil municipal à déléguer certaines de ses compétences au Maire ;

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°03 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

N° de la	Objet de la décision
Decision	
03_2026	Attribution du lot 4 pour le marché de Travaux de réhabilitation d'une habitation en une salle associative / Complexe sportif
04_2025	Attribution du lot 6 pour le marché de Travaux de réhabilitation d'une habitation en une salle associative / Complexe sportif
05_2026	Adhésion à la CANUT
06_2026	Adhésion 2026 à l'Association des Petites Villes de France (APVF)
07_2026	Attribution du marché de réhabilitation et mise en conformité de la crèche baleine bleue

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :
- A l'unanimité des membres présents et représentés,
    - Prend acte des décisions mentionnées dans le tableau ci-dessus

Annexe n°02 : Décisions du Maire

Pour extrait conforme,

**Tony Loisel**  
Maire



**Jonathan Coulandreau**  
Secrétaire de séance

TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ  
Sous le N° 017-211700281-2026-  
Accusé de Réception Préfecture le :  
Acte rendu exécutoire après publication le :

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis [telerecours.fr](http://telerecours.fr). Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.